

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 10
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 04 JUILLET 2024
Date de l'affichage : 04 JUILLET 2024

Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le 12/07/2024
ID : 073-217302785-20240709-2024_36-DE



Votes pour : 11
Votes contre : 1
Abstentions : 0

Séance ordinaire du NEUF JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE

L'an Deux Mil Vingt-Quatre, le neuf juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Rencontre (Arrêté municipal A2024_7 du 14/06/2024), sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves.

Absents : Mme BORONAT Virginie procuration à Mme CORVAL Corinne
M. PELLISSIER Mathieu procuration à Mme RANCUREL Marie-France

M. ROCHETTE Christian a été désigné secrétaire.

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS - COMMUNE POUR L'ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE

Le Maire donne lecture de la convention de servitudes ENEDIS/COMMUNE concernant la liaison électrique souterraine à 400 volts – Antenne FREE MOBILE située le Vernet :

- Parcelles D 3402-3416-3417

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE le Maire à signer la convention ci-dessus détaillée.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

M. Christian ROCHETTE,
Secrétaire de séance

